

REGLEMENT – CONCERTS POUR TOUS

Article 1 :

La Ville de Montereau-fault-Yonne, initie un nouveau dispositif : « Concerts pour Tous ». Ce dispositif concerne tous les Monterelais qui pourront, pour 1euro, assister à un concert dans des salles parisiennes prestigieuses.

Pour chaque concert 50 places seront proposées au tirage au sort, excepté pour Carmina Burana (40 places).

La seule et unique condition : être résident de la commune de Montereau-fault-Yonne.

Article 2 :

Pour 1 euro, chaque sortie comprend :

- ♣ Le transport en bus de Montereau,
- ♣ Le repas sous forme de panier pique-nique,
- ♣ L'entrée du concert.

Aucun remboursement ne pourra être effectué

Article 3 :

Pièces à fournir à chaque inscription :

- ♣ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- ♣ Une pièce d'identité,
- ♣ Le livret de famille pour l'inscription d'un couple,
- ♣ Une pièce d'un euro par participant.

Article 4 :

Il existe 2 types d'inscription :

- inscription simple = 1 personne

- inscription « binôme » = 2 personnes

L'inscription « binôme » est constitué de 2 conjoints ou bien d'un parent et d'un enfant.

(Présentation du livret de famille obligatoire)

Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Article 5 :

Inscription / Tirage au sort :

Les personnes déposent les bulletins d'inscription fournis par la municipalité dans l'urne (pour 1 ou 2 personnes). Pour chaque concert, le tirage au sort s'effectue le samedi précédant. Les bénéficiaires sont informés par le Service Culturel auprès duquel ils viennent retirer la contremarque. Une liste d'attente de 10 personnes est réalisée pour chaque concert.

A savoir : toute personne bénéficiant d'une sortie concert ne pourra se réinscrire dans l'année en cours.

Lors du tirage au sort, si un bulletin pour 2 personnes est sélectionné au 49^{ème} tirage, celui-ci passe sur la liste d'attente. Un nouveau tirage est effectué pour un bulletin individuel.

Modalités d'inscription :

1 date d'inscription pour chaque concert :

| Artistes | Concerts | Inscription Mairie de Montereau | Heures et lieux de départ | | | |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------------------|---------------------------|-------------------|-------------|-------------------|
| | Dates | Lieux | Horaires | | Face Mairie | Parking Carrefour |
| Carmina Burana | Samedi 20 janvier | Palais des Congrès | 16h | Samedi 13 janvier | 13h | 13h15 |
| Indochine | Vendredi 16 février | AccorHotel Arena (Bercy) | 20h | Samedi 03 février | 17h | 17h15 |
| The Killers | Samedi 3 mars | Zénith de Paris | 20h | Samedi 24 février | 17h | 17h15 |
| Véronique Sanson | Vendredi 13 avril | La Seine Musicale | 20h30 | Samedi 31 mars | 17h | 17h15 |
| Les Grands Ballets Classiques | Dimanche 27 mai | Palais des Congrès | 16h | Samedi 12 mai | 13h00 | 13h15 |
| Roger Waters | Vendredi 8 juin | U Arena | 20h | Samedi 26 mai | 16h30 | 16h45 |
| Ed Sheeran | Samedi 7 juillet | Stade de France Places debout | 20h | Samedi 23 juin | 16h45 | 17h |

Déroulé de l'inscription :

Excepté pour le spectacle de Carmina Burana qui s'effectuera de 14h00 à 16h00, tirage au sort 16h15-16h45

9h00 – 12h00

- Remplir la fiche d'inscription,
- Présenter les documents demandés ci-dessus aux agents du service culturel,
- Déposer la fiche dans l'urne.

12h15 – 12h45

- Tirage au sort (par 2 personnes volontaires dans le public),

- Tirage des bulletins.

Dès le lundi suivant le tirage au sort, les bénéficiaires sont contactés téléphoniquement par le service culturel afin de finaliser leur dossier.

Article 6 :

Remise des tickets du concert :

Pour chaque concert, le ticket sera remis le jour du concert, à l'heure du départ, en échange de la contremarque, sous présentation de papier d'identité.

Lieux de départ du car pour le concert :

En ville basse : devant la Mairie.

En ville haute : parking du Centre Commercial Carrefour.

Les horaires exacts sont fournis lors de l'inscription.

Renseignements et information complémentaires :

Mairie de Montereau au Service Culturel
au 01 64 70 44 14.

Article 7 :

A chaque personne inscrite qui ne se présentera pas à la sortie sans avoir prévenu le Service Culturel, (certificat médical) il sera facturé le montant de 50€. Elle recevra à son domicile un avis à payer du Trésor Public.

Article 8 :

La responsabilité de la Ville de Montereau-fault-Yonne ne saurait être mise en cause si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, les dates de concert devaient être annulées ou reportées.

Nom Prénom

Déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement du dispositif « Concerts pour Tous »

Montereau-Fault-Yonne
Le/...../2018
Signature